

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2022/02

Séance du 08/03/2022

BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 08/03/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- d'adopter le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022, en recettes et en dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, et d'inscrire les crédits correspondants tel qu'indiqué au rapport, soit 2 663 000,00 € de crédits de fonctionnement et 14 M€ de crédits d'investissement étant précisé que les deux sections sont respectivement et intégralement compensées par des recettes d'exploitation, amortissements et subventions d'investissement attendues,
- d'approuver la modification de l'échéancier de l'autorisation de programme dénommée FTTHRIP1 d'un montant de 45 M€ H.T. comme suit :

	CREDIT DE PAIEMENT									
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Avant décision	1 273 951,95 €	6 073 949,17 €	18 091 866,53 €	11 612 668,04 €	2 500 000,00 €	1 900 000,00 €	1 500 000,00 €	1 100 000,00 €	947 564,31 €	45 000 000,00 €
Après décision	1 273 951,95 €	6 073 949,17 €	10 102 891,75 €	13 040 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	1 300 000,00 €	400 000,00 €	2 809 207,13 €	45 000 000,00 €

- d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à engager une consultation auprès d'établissements bancaires afin de contracter au nom de Vienne Numérique un nouvel emprunt d'un montant maximum de 6 M€ pour financer les investissements et de l'autoriser à signer le contrat afférent.

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé